



ISSN 1392–6195 (print)
ISSN 2029–2058 (online)
JURISPRUDENCIJA
JURISPRUDENCE
2010, 2(120), p. 397–405.

CONCEPTS JURIDIQUES EN LITUANIE ENTRE LE XVI^E ET LE XVIII^E SIECLES

Darijus Beinoravičius

Docteur en droit, professeur à la Faculté de droit
de l' Université de Mykolas Romeris
Ateities 20, LT-08303 Vilnius, Lituanie
Téléphone (+370 5) 271 4637
Courrier électronique dabein@mruni.eu

***Annotation.** L'intérêt pour les idées de l'Etat de droit en Lituanie comme dans les autres pays s'est développé de façon marquée dans les périodes où l'appétit de liberté des citoyens était stimulé par le caractère oppressif du pouvoir d'Etat contre lequel ils devaient se défendre. Cette théorie exposait que seul l'Etat de droit pouvait être considéré comme une organisation politique légitime de la société.*

Les premières théories lituanienues de l'Etat de droit sont apparues entre le XVI^e et le XVIII^e siècles, dans le Grand-Duché de Lituanie lorsque le pouvoir de l'Etat était affaibli et permettait plus aisément de lutter contre ses excès. Nous considérons cette période comme marquant les prémices de l'Etat de droit en Lituanie, comme le début de l'Etat de droit en Lituanie qui survivait les causes et les conséquences de l'évolution de ces idées.

***Mots clés:** l'Etat de droit, le droit constitutionnel, la souveraineté.*

Introduction

La Lituanie est située entre l'Europe de l'ouest et l'Europe de l'est, à mi-chemin entre l'Allemagne et la Russie. C'est par la Lituanie que les Allemands se frayaient un chemin vers l'est au moyen – âge et au XX^e siècle. Les Russes eux - aussi empruntaient cette route pour étendre leur puissance à l'ouest. Le Grand-Duché de Lituanie s'établit

au milieu du XIII^e siècle. L'apparition de l'Etat lituanien fut la réponse défensive aux croisades dans les terres baltes et à l'invasion des ordres teutoniques. Les attaques des ordres forcèrent la Lituanie à allouer toutes ses ressources à la défense. Pour cette raison, on qualifie parfois le système politique du pays au XIV^e siècle de monarchie militariste. Pendant le règne du grand-duc Algirdas (1345 – 1377), la Lituanie devint une grande puissance militaire et son territoire s'étendit de la mer Baltique jusqu'à la mer Noire¹.

La Lituanie qui entretint des relations toujours plus étroites avec la Pologne exista jusqu'à son annexion par la Russie à la fin du XVIII^e siècle. En 1569, dans la ville polonaise Lublin, le Grand-Duché de la Lituanie et le Royaume de Pologne conclurent un accord d'union qui créa la république commune de *Zečpospolita*. La Lituanie et la Pologne furent gouvernées par les mêmes souverains, bien qu'en vérité elles formassent deux Etats séparés². A cause de ses rapports tendus avec Moscou, la Lituanie dut céder à la Pologne une grande partie de son territoire (l'actuelle Ukraine) ainsi qu'une part de sa souveraineté. L'union de Lublin constitua le Seimas, un Parlement polono-lituanien où la Lituanie détenait un tiers des sièges. Désormais, les rois de Pologne devenaient systématiquement grands-ducs de Lituanie. La Lituanie conserva ses propres ministres, son propre système militaire, juridique et financier. Elle garda aussi son Parlement, composé de nobles désignés par l'ensemble de la noblesse. Chaque membre de ce Parlement et du Seimas lui-même disposait d'un *liberum veto*, ce qui empêchait le primat de la Pologne de se réaliser par des influences concrètes en Lituanie³.

Le grand-duc de Lituanie a donc successivement reçu son pouvoir de la force, de l'héritage puis de la «nation politique», composée par les nobles. Corrélativement, le Grand-Duché de Lituanie est passé de la monarchie pure (XIII - XIV^e siècle) à une monarchie dominée par l'aristocratie (XV^e - XVI^e siècles) puis finalement une monarchie élective (XVI^e - XVIII^e siècles). En 1572, à la mort du grand-duc de Lituanie Žygimantas Augustas (ou Sigiesmund August), roi de Pologne, la dynastie des ducs lituaniens s'est éteinte et la souveraineté de l'Etat est revenue à la «nation politique» de plus en plus influente socialement. Le Seimas procéda à l'élection de son successeur. Il choisit un frère du roi de France, Henri de Valois. Mais celui-ci quitta Cracovie lorsqu'il apprit que son frère Charles IX venait de mourir, afin de lui succéder sur le trône de France.

A partir de 1572, le grand-duc de Lituanie et roi de la Pologne fut élu parmi les nobles lituaniens ou polonais et par eux. Il devait reconnaître qu'il n'héritait pas de la souveraineté mais la recevait de la «nation politique» - des nobles. A partir du XVI^e siècle, la Lituanie est ainsi devenue un Etat à dominante aristocratique⁴.

1. Les theories de l'etat de droit dans la doctrine lituanienne aux XVI^e et XVII^e siècles

L'influence des idées de la Renaissance s'est fait sentir au XVI^e siècle en Lituanie. L'humanisme, courant philosophique majeur de la Renaissance, poussait à la recon-

1 *La Lituanie, faits et chiffres*. Vilnius, 2000, p. 84.

2 *Ibid.*, p. 87.

3 *Ibid.*, p. 88.

4 Avizonis, K. *Rinkiniai raštai* [Les ouvrages]. T. I. Roma, 1975, p. 42.

naissance d'une de ses applications les plus importantes: la liberté de l'individu. C'est pourquoi les philosophes lituaniens du XVI^e siècle ont valorisé la liberté et ont cherché les moyens de l'établir.

Influencé par les idées de Cicéron, le philosophe lituanien Andrius Volanas (1530 – 1610) place dans son ouvrage principal *De libertate politica sive civili* paru en 1572, la liberté au sommet de l'échelle des valeurs: «*Il n'y a rien dans la vie des gens mortels au-dessus de la liberté*»⁵. Les intellectuels lituaniens du XVI^e siècle attachaient une grande importance à la liberté.

Il faut cependant reconnaître que la doctrine ne faisait pas de la liberté une valeur absolue. Cette doctrine n'était pas corrompue par l'individualisme extrême. La liberté était seulement le moyen pour l'individu d'avoir une activité indépendante. La liberté elle-même n'est qu'un instrument aux effets contradictoires: elle peut naturellement affranchir et elle peut aussi asservir, parce qu'elle livre le faible à la merci de puissant. Le secrétaire particulier du Grand Duc de Lituanie Sigiesmund August, Augustinas Rotundas (1552–1582), soulignait que «*l'usage raisonnable de la liberté (inter duo extrema medium) - est une des plus grandes vertus*»⁶.

Au XVI^e siècle en Lituanie on pensait que la finalité légitime de l'Etat était de garantir l'exercice d'une liberté raisonnée, de limiter le pouvoir par les lois.

A. Volanas a énuméré les critères qui caractérisent selon lui la loi juste:

1. L'objectif de la loi est de garantir l'exercice de la liberté dans la société, de ne pas servir les intérêts d'un groupe, c'est-à-dire de trouver un équilibre entre les intérêts contradictoires des différents groupes de la société. La loi qui sert seulement un groupe n'est pas une loi d'après A. Volanas⁷. C'est une critique adressée au droit positif de l'époque, qui était basé sur les privilèges.

2. Pour atteindre cet objectif il faut distinguer la Loi (*lex*), volonté de l'Etat, et le Droit (*ius*), exigence de la raison, vertu naturelle, comme l'ordre du monde. «L'exigence de la raison», c'est la compréhension de la justice et de la valeur, c'est la source d'inspiration et le critère de reconnaissance objectif de la loi juste.

3. Pour que la volonté d'Etat se transforme en loi, elle doit refléter l'exigence de la raison: «*Il est stupide d'appeler loi et non crime ce qui n'est pas conforme au commandement de la raison*»⁸. Les lois qui sont contraires à la raison ne peuvent prétendre incarner une règle d'organisation sociale stable. Ces lois ne peuvent finalement qu'être abrogées par les autorités ou suspendues par les protestations du peuple.

A. Volanas était convaincu que de la reconnaissance de la suprématie de la loi découle la nécessité d'accorder un rôle actif aux citoyens dans la vie politique. Là où on reconnaît cette suprématie, les citoyens doivent être politiquement actifs. «*Si le roi lui-même n'obéit pas aux lois et que les citoyens ne protestent pas, ils sont coupables et responsables autant que lui.*»⁹. La liaison de la suprématie des lois avec la nécessité

5 Volanas, A. *Rinkiniai raštai* [Les ouvrages]. Vilnius, 1996, p. 119.

6 *Rozmowa polaka z litwinem (1564)*. W Krakowie, 1890, s. 36–37.

7 Volanas A., *op. cit.*, p. 142.

8 *Ibid.*, p. 129.

9 *Ibid.*, p. 192.

de la position active des citoyens est un des grands apports d'Andrius Volanas dans l'élaboration des concepts de société civile (*societas civile*) et d'Etat de droit.

L'analyse de la loi avait une grande importance dans la doctrine lituanienne au XVI^e siècle. Il était communément admis que la loi dans un Etat de droit devait être conforme au droit naturel. L'humaniste lituanien du XVI^e siècle Mykolas Lietuvis écrivait: «*Les citoyens ne peuvent être considérés comme libres que dans un pays où on applique le même droit pour tous. Si les uns ont plus de droits que les autres et qu'ils n'ont pas peur de la loi, les uns dominent et les autres sont dominés et cet ordre peut être qualifié d'inhumain, parce que non gouverné par des lois justes*»¹⁰. La pensée juridique du XVI^e siècle en Lituanie exigeait que tous les habitants soient jugés d'après les mêmes lois et que les mêmes crimes soient punis des mêmes peines.

Au XVI^e siècle en Lituanie on avait la conception classique de l'Etat de droit, décrite par Platon, Aristote et surtout Cicéron. Cette conception classique est un fragment de la conception actuelle de l'Etat de droit. La principale différence réside en ce que la conception classique ne formulait pas directement un compromis social¹¹. Mais ce compromis on peut déjà le sentir dans la demande que la loi serve au bien de tous les citoyens.

Les humanistes lituaniens aux XVI^e et XVII^e siècles adhéraient au concept d'Etat de droit. Leur philosophie distinguait le droit et les lois, et développait le concept de loi juste (loi qui est conforme au droit). L'Etat d'après eux devait être le gardien de la liberté et du bien commun. L'autorité de l'Etat devait être institution sociale, la liberté authentique était la liberté non absolue, qui recevait sa traduction dans des lois conformes au droit naturel¹². L'élaboration de ces lois exigeait la présence d'un roi fort. Pour que le pouvoir ne représente pas une menace pour les droits des citoyens on a proposé de le limiter grâce à des «lois justes».

Les progrès de la doctrine juridique en Lituanie au XVI^e siècle peuvent s'expliquer par l'influence déterminante qu'a eue la philosophie politique de Platon, Aristote et Cicéron, théoriciens de la démocratie antique et de l'humanisme des débuts de l'ère chrétienne. Une grande partie de ces idées avait d'ailleurs trouvé application dans des actes normatifs: les statuts (codes) lituaniens.

2. Les theories de l'état de droit dans le droit lituanien aux XV^e et XVI^e siècles et leurs conséquences sociales

L'une des caractéristiques principales de l'Etat de droit est l'existence d'une norme juridique supérieure, qui fixe les droits respectifs du législateur et des citoyens pour qui les lois ont été faites. Les instruments de limitation du pouvoir arbitraire de l'autorité

10 Lietuvis, M. *Apie totorių, lietuvių ir maskvėnų papročius* [De mœurs tartares, moscovites et lituaniennes]. Vilnius, 1966, p. 46.

11 Vaišvila, A. *Teisinės valstybės koncepcija Lietuvoje* [La conception de l'Etat de droit en Lituanie]. Vilnius, 2000, p. 158.

12 *Ibid.*, p. 159.

politique en Lituanie ont évolué avec le temps: le droit coutumier, les statuts et enfin les *pacta conventa*¹³ ont contribué à jeter les bases d'une tradition démocratique en Lituanie.

Jusqu'au XVI^e siècle le droit coutumier a constitué une grande partie du droit positif. Il s'appliquait en concurrence avec les lois ducales et était une norme de référence pour déterminer la validité des lois ducales. Quand le grand-duc voulait affirmer l'autorité d'une de ses lois, il rappelait que cette loi n'était pas contraire au droit coutumier, et devait donc être considérée comme valable¹⁴.

Le mouvement des idées à la Renaissance poussait à la reconnaissance de la liberté. Les nobles ont pris appui dessus pour revendiquer un poids supplémentaire dans le partage du pouvoir avec le grand-duc. Le grand-duc, par les privilèges qu'il accordait successivement aux nobles, ouvrait la voie à un partage nouveau de la souveraineté. Mais avec chaque nouveau privilège le pouvoir d'Etat diminuait, les nobles devenaient plus puissants, plus riches, l'Etat aristocratique commençait à revêtir les traits d'une oligarchie. Les privilèges avaient déjà des signes de *contrat social* quand le grand-duc renonçait à une partie de son pouvoir au profit des nobles. Dans les Statuts (actes normatifs) on peut voir encore plus clairement des signes de *contrat social*.

Le droit statutaire (il y a eu trois statuts en 1529, en 1566 et en 1588) a évolué à la manière d'un processus d'affranchissement des nobles par rapport au pouvoir central. Dans ces Statuts on peut voir le *contrat social* dont l'expression juridique était les premières normes de droit constitutionnel qui diminuaient l'autorité du souverain au profit de l'élargissement des droits des «citoyens». Les Statuts ont pour la première fois établi la suprématie de la loi qui émanait du «Parlement» (Seimas)¹⁵ sur l'autorité du souverain.

Une nouvelle forme de contrat social dans le Grand - Duché de Lituanie est apparue avec les *pacta conventa* qui limitaient le pouvoir central encore plus sévèrement. Le premier exemple de *pacta conventa* a été «les articles d'Henri» (1573) quand le grand-duc de Lituanie, le roi de Pologne Henri de Valois a confirmé le principe de la libre élection, le renoncement au caractère héréditaire de la souveraineté et a reconnu le mode démocratique de dévolution du pouvoir – la souveraineté de la «nation» et le contrat¹⁶.

«Les articles d'Henri» contiennent notamment les dispositions suivantes:

«1. Les rois chez nous ne sont pas désignés par la naissance mais ils sont élus par accord de tous les nobles, les rois ne peuvent pas choisir leur successeur... 10. Les terres des nobles sont leur propriété... 15. Le roi ne peut lever de nouveaux impôts qu'après avoir reçu l'accord du Seimas (parlement)»¹⁷.

Dans «Les articles d'Henri» le souverain reçoit ses fonctions de la «nation», définie dans les «*pacta conventa*». Le pouvoir qui lui était conféré devait être mis au service

13 Vaišvila, A., *supra* note 11, p. 162.

14 L'ouvrage de Vansevičius S. (Vansevičius, S. *Lietuvos Didžiosios Kunigaikštystės valstybiniai – teisiniai institutai*. Vilnius, 1981, p. 121) est convaincant sur ce point.

15 Ce terme désigne aujourd'hui encore l'assemblée qui vote les lois.

16 Avizonis, K. *Rinktiniai raštai* [Les ouvrages]. T. III. Roma, 1982, p. 62–65.

17 *Ibid.*, p. 65–68.

de la «nation» et non exercé contre elle¹⁸. Cela nous permet d'affirmer que les *pacta conventa* en fait étaient la Constitution d'une république aristocratique parce qu'ils donnaient un statut juridique au pouvoir suprême, précisaient la source du pouvoir, désignaient la compétence du souverain au regard des «citoyens» et aussi le mécanisme de contrôle et de changement de pouvoir. Avec cette forme de traité la «nation» recevait la pleine souveraineté. Si la notion de «nation» n'avait pas été appliquée à une minorité des habitants – les nobles -, on aurait eu au XVI^e siècle l'exemple d'une organisation démocratique du pouvoir.

Est-ce que la Lituanie du XVI^e siècle était un Etat de droit? Du point de vue d'aujourd'hui on peut répondre que non, parce que l'existence de mécanismes qui s'apparentent à l'Etat de droit ne peut être assimilé à l'Etat de droit lui-même. C'est seulement la possibilité juridique de l'Etat de droit parce que dans un Etat de droit le plus important est que les droits de l'Homme soient réellement respectés, et qu'ils le soient non pas pour un groupe minoritaire mais pour l'ensemble de la population. La technique juridique n'offre pas l'ensemble des moyens permettant de bâtir un Etat de droit parce que l'Etat de droit n'est pas seulement une construction juridique. A côté des mécanismes juridiques de défense des droits de l'Homme il est indispensable que le pouvoir exécutif joue un rôle d'incitation au développement d'une réelle culture démocratique et aussi que tous les groupes de la société prennent une part active au système politique afin d'obliger le législateur à trouver un compromis social entre eux.

Le Grand - Duché de Lituanie aux XVI^e – XVII^e siècles ne pouvait être un Etat de droit parce que le droit positif ne reconnaissait pas tous les membres de la société comme des sujets de droit mais seulement les nobles qui ne formaient que 5 à 6 % des habitants¹⁹. Seuls les nobles au Grand - Duché de Lituanie pouvaient dans les parlements exercer le droit de vote, opposer leur *veto* individuel (*liberum veto*). Les statuts légalisaient un compromis entre le souverain et les nobles mais non avec toute la société, c'est pourquoi sur le plan juridique les Statuts étaient irréprochables mais du point de vue social ils augmentaient la tension sociale. Ils garantissaient la liberté accrue des nobles par une privation accrue de liberté aux paysans.

L'Etat de droit est possible là où tous les citoyens sont reconnus comme sujets de droit. Seulement quand on défend les droits de tous les hommes et de tous les groupes, l'égalité entre les groupes sociaux, on voit le compromis social comme la coexistence authentique d'intérêts contradictoires. Tandis que la réduction des pouvoirs du grand - duc et la hiérarchisation croissante de la société à travers la multiplication des privilèges a renforcé la croyance dans l'inutilité de l'Etat.

Le Grand-Duché de Lituanie au XVI^e siècle approfondit la libéralisation de la vie politique tandis qu'en Europe la vie étatique empruntait la direction contraire. Le XVII^e siècle en Europe a été le siècle de l'absolutisme politique. Aux frontières de l'Union de la Lituanie et de la Pologne les monarchies absolues se sont fortifiées. Dans les pays voisins il n'importait pas de proclamer les droits de l'individu ou la responsabilité in-

18 Vaišvila, A., *supra* note 11, p. 169.

19 Lazutka, S. *Lietuvos statutai, jų kūrėjai ir epocha* [Les statuts de la Lituanie, ses auteurs et l'époque]. Kaunas, 1994, p. 46.

dividuelle, de diminuer le pouvoir de souverain au moyen des parlements et des lois, mais au contraire il était important de mobiliser les forces intérieures obéissantes à la volonté de la monarchie. En France cette politique a été incarnée à la perfection par le cardinal de Richelieu qui a jeté les bases d'un Etat centralisé. L'Europe occidentale faisait primer l'intérêt général sur l'individu²⁰. Les autres pays choisissaient la même voie, agrandissaient leur puissance militaire et développaient leurs cultures nationales. Seul le royaume de Pologne et Lituanie s'est dirigé vers l'affaiblissement de sa monarchie. La concentration des pouvoirs aux mains des nobles tendait à faire disparaître le pouvoir étatique, ce qui menait à l'anarchie dans le pays. Le libéralisme extrême désarmait le pouvoir central de la Lituanie alors que les agressions en provenance des pays voisins se multipliaient.

Dans les trois Statuts lituaniens on peut voir les racines du constitutionalisme parce que les Statuts étaient les lois de la «nation» adressées au pouvoir. Ils n'étaient pas seulement destinés à organiser les rapports entre le pouvoir et les «citoyens» mais ils plaçaient le pouvoir d'Etat au service des droits des «citoyens». Ceci est une des caractéristiques principales d'une loi constitutionnelle. Chaque nouveau Statut accentuait l'affaiblissement du pouvoir central au profit des droits des citoyens.

Quel sens avait le droit constitutionnel en Lituanie et quelle était son évolution possible? A la même époque en Europe dominaient les monarchies absolues et l'existence de constitutions sur leur sol n'était pas envisageable. Dans un régime absolutiste la nation n'est pas détentrice de la souveraineté. La nation n'a pas le droit de limiter la volonté du souverain. L'apparition de droit constitutionnel est liée à la chute de monarchies absolues. Cette chute fut marquée par les premières Constitutions de la fin du XVIII^e siècle²¹.

L'apparition de normes de droit constitutionnel dans les Statuts du Grand-Duché de Lituanie fut inspirée par des motifs différents de ceux du XVIII^e siècle. En Lituanie ces normes sont apparues à l'époque féodale, au XVI^e siècle, qui a exprimé les droits des «citoyens» - d'une petite partie de la nation. En examinant ces Statuts à travers le prisme des intérêts de la «nation» aristocratique, l'apparente «perfection» juridique des Statuts laisse place à leur caractère profondément inégalitaire et révèle également leur inadaptation historique.

Conclusions

1. Le droit établi par les Statuts après avoir posé la suprématie formelle du droit dans les relations entre le grand - duc et les nobles, ne prévoyait pas la suprématie du droit dans la société en général. Le mécanisme juridique de sécurité des libertés des nobles limitait l'autorité de l'Etat sur les nobles. Il ne limitait pas l'autorité en général. Au contraire, la liberté que les nobles recevaient de l'Etat était mise à profit par eux

20 Vaišvila, A., *supra* note 11, p. 207.

21 *Ibid.*, p. 214.

pour accroître leur autorité sur ceux qui dépendaient d'eux, les citoyens qui n'étaient pas nobles.

2. L'Etat de droit a pour objet de garantir à chacun la jouissance de ses droits fondamentaux. Le régime politique lituanien des XVI^e et XVII^e siècles garantissait les droits des seuls nobles, qui usurpaient les droits de toute la nation. C'est pourquoi la tentative d'encadrer l'autorité du souverain à travers la loi féodale n'a pas évolué en mouvement démocratique.

3. La Lituanie des Statuts était un pays libéral pour l'époque féodale, mais ce libéralisme relatif avait son revers. La «démocratie» des nobles n'améliorait pas le respect des droits de l'Homme mais créait au contraire un danger encore plus fort: ceux qui avaient le plus de force pouvaient violer les droits des faibles. C'est pourquoi cette «démocratie» est devenue une anarchie et une dictature pour ceux qui avaient le moins de force.

4. La puissance des nobles liée à la faiblesse de l'Etat a maintenu le pays dans un état de guerre civile permanente. Cet état de guerre ne pouvait trouver d'autre issue que dans un régime autoritaire ou dans la perte de l'indépendance, c'est-à-dire en fin de compte dans un régime autoritaire apporté de l'étranger.

5. Les Statuts féodaux qui mettaient la Lituanie du XVI^e siècle en péril, pourraient s'avérer utiles à la Lituanie d'aujourd'hui pour l'aider à se réappropriier les principes de l'Etat de droit.

Ainsi, l'idée que la souveraineté de l'Etat est issue de la Nation, la place centrale que doivent occuper les droits des citoyens dans l'organisation politique, la reconnaissance de ces droits comme naturels, la responsabilité individuelle etc., qui étaient présentes en germe dans les Statuts du XVI^e siècle peuvent, à la condition de leur ajouter la dimension démocratique qui leur manquait au départ, fournir un socle historique à l'enracinement de l'Etat de droit en Lituanie et participer ainsi à son histoire moderne.

Publications

-
- Avižonis, K. *Rinkiniai raštai* [Les ouvrages]. T. I. Roma, 1975.
- Avižonis, K. *Rinkiniai raštai* [Les ouvrages]. T. III. Roma, 1982.
- La Lituanie, faits et chiffres*. Vilnius, 2000.
- Lazutka, S. *Lietuvos statutai, jų kūrėjai ir epocha* [Les statuts de la Lituanie, ses auteurs et l'époque]. Kaunas, 1994.
- Lietuvis, M. *Apie totorių, lietuvių ir maskvėnų papročius* [De mœurs tartares, moscovites et lituaniennes]. Vilnius, 1966.
- Rozmowa polaka z litwinem (1564)*. W Krakowie, 1890.
- Vaišvila, A. *Teisinės valstybės koncepcija Lietuvoje* [La conception de l'Etat de droit en Lituanie]. Vilnius, 2000.
- Vansevičius, S. *Lietuvos Didžiosios Kunigaikštystės valstybiniai – teisiniai institutai*. Vilnius, 1981.
- Volanas, A. *Rinkiniai raštai* [Les ouvrages]. Vilnius, 1996.
-

TEISĖS SAMPRATOS LIETUVOJE XVI–XVIII A.

Darius Beinoravičius

Mykolo Romerio universitetas, Lietuva

Santrauka. Nuo XVI a. Europoje formuojasi moderniosios pasaulėžiūros požymiai, kuriuos lėmė gausūs sociokultūriniai tos epochos pokyčiai. Su Renesansu pamažu išitvirtina kultūros sekuliarizacijos idėjos, nes šios epochos svarbiausias požymis buvo individualybės pirmumo skelbimas, susijęs su visuomenės gyvenimo tvarkos įvairove. Individualizmo iškelimas lėmė laisvės pajautimą, subjektyvumo pripažinimą. Šios tendencijos XVI a. Europoje pradeda atsispindėti įstatymuose, kurie taip pat siekė įtvirtinti autonomiškumo ir laisvės interesus. Taip prasideda ir teisės subjektyvinimo tendencijos, nes įdomu yra parodyti, kas teisėje yra subjektyvu, o ne objektyvu, todėl teisė jau nebegalėjo būti teisinio mąstymo „centru“. XVI a. populiarėja chaoso tendencijos, atskiros pasaulio, centro dalys tampa reikšmingos ir savarankiškos, todėl įstatymas taip pat tampa nepriklausomas, savarankiškas, vienintelis mažas nepriklausomas, pačiam sau reikšmingas centras.

Šios idėjos buvo nesvetimos ne tik Europoje, bet ir Lietuvos Didžiojoje Kunigaikštystėje. Straipsnyje aptariamos aplinkybės, parodančios, kad teisė, kaip teisinio mąstymo centras, praranda savo reikšmę. Ji pamažu tapatinama su bet kokių įstatymu, t. y. teisė išnyksta, kaip vėliau ir pati Lietuvos valstybė.

Reikšminiai žodžiai: teisinis įstatymas, teisė, įstatymas, raida.

Darius Beinoravičius, Mykolo Romerio universiteto Teisės fakulteto Teisės filosofijos ir istorijos katedros profesorius. Mokslinių tyrimų kryptys: teisinio įstatymo koncepcijos ir jos įgyvendinimo kūrimas.

Darius Beinoravičius, Mykolas Romeris University, Faculty of Law, Department of Philosophy of Law and Legal History, professor. Research interests: the development of conception of legal law and implementation of it.